



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 MARS 2011

DOSSIER N° 10 :

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE
IMMOBILIER COMPOSE D'UNE
MEDIATHEQUE, D'UNE MAISON
DE LA VIE ECO CITOYENNE ET
ASSOCIATIVE ET D'UN PARC DE
STATIONNEMENT
CONCOURS DE MAITRISE
D'OEUVRE
ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 29 Mars 2011

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. VALLEIX (à M. BLADOU), MME DE PONCHEVILLE (à M. BARRIER), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

Absent :

Secrétaire : MME THIBAudeau

**DOSSIER N° 10: CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMPOSE
D'UNE MEDIATHEQUE, D'UNE MAISON DE LA VIE ECO
CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ET D'UN PARC DE
STATIONNEMENT
CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE
ATTRIBUTION DU MARCHE**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Un concours de maîtrise d'œuvre sur « esquisse » a été lancé le 19 juillet 2010 pour la construction d'un ensemble immobilier composé d'une Médiathèque, d'une Maison de la vie éco citoyenne et associative et d'un parc de stationnement.

La Médiathèque et la Maison de la vie éco citoyenne seront regroupées sur le terrain de 3 792 m² bordant la place Gambetta et comprenant à ce jour des espaces associatifs à délocaliser. La future entité, d'une superficie totale de 3 350 m² environ, devra s'intégrer au projet global d'aménagement de la place Gambetta et répondre aux exigences de Haute Qualité Environnementale définies au programme, notamment au niveau de performance "BBC".

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 8 500 000 € TTC, la durée des travaux étant estimée à 15 mois.

Par délibération du 28 septembre 2010 le jury a été constitué.

82 équipes de maîtrise d'œuvre ont fait acte de candidature dans le délai, le jury du 19 octobre 2010 a émis un avis motivé et la Maîtrise d'ouvrage a retenu les trois candidats suivants pour déposer un projet :

1^{er} : candidature n° 36

- Agence d'architecture BROCHET LAJUS PUEYO, architecte mandataire,
- CETAB, IdB Acoustique, Vincent POURTAU Economie & Associés, bureaux d'études techniques.

2^{ème} : candidature n° 48

- Atelier d'architecture KING KONG, architecte mandataire,
- COTEBA, IdB Acoustique, Vincent POURTAU Economie & Associés, bureaux d'études techniques.

3^{ème} : candidature n° 42

- Hervé BEAUDOUIN & Benoît ENGEL, architectes mandataires
- SNC LAVALIN, YAC Ingénierie, CCE Associés, bureaux d'études techniques.

Les dossiers de consultation des concepteurs ont été envoyés aux candidats le 8 novembre 2010. La date de remise des prestations était le 25 janvier 2011.

Le jury réuni une deuxième fois le 3 mars 2011 a analysé les trois projets présentés par le rapporteur de la commission technique, a validé la conformité des prestations remises et a procédé à leur classement dans les règles de l'anonymat.

Les offres de prix ont alors été ouvertes, levant ainsi l'anonymat. Le classement proposé par le Jury est le suivant :

1^{er} : projet n°2

Equipe KING KONG, COTEBA, IdB Acoustique, Vincent POURTAU

Prix des prestations :

Tranche ferme

Mission de base : 11,02% 782 420 €HT

Missions complémentaires : 156 200 €HT

Total : 938 620 €HT

Tranche conditionnelle 1

Mission OPC : 85 200 €HT

Tranche conditionnelle 2

Mission d'agencement mobilier : 17 750 €HT

Montant total tranche ferme + tranches conditionnelles : 1 041 570 €HT

2^{ème} : projet n°3

Equipe BROCHET LAJUS PUEYO, CETAB, IdB Acoustique, Vincent POURTAU

Prix des prestations :

Tranche ferme

Mission de base : 12,24% 869 040 €HT

Missions complémentaires : 99 100 €HT

Total : 968 140 €HT

Tranche conditionnelle 1

Mission OPC : 72 200 €HT

Tranche conditionnelle 2

Mission d'agencement mobilier : 31 000 €HT

Montant total tranche ferme + tranches conditionnelles : 1 071 340 €HT

3^{ème} : projet n°1

Equipe H. BEAUDOUIN & B. ENGEL, SNC LAVALIN, YAC Ingénierie, CCE

Prix des prestations :

Tranche ferme

Mission de base : 10,81% 767 510 €HT

Missions complémentaires : 192 550 €HT

Total : 960 060 €HT

Tranche conditionnelle 1

Mission OPC : 113 600 €HT

Tranche conditionnelle 2

Mission d'agencement mobilier : 33 800 €HT

Montant total tranche ferme + tranches conditionnelles : 1 107 460 €HT

L'ensemble des procès-verbaux ainsi que les enveloppes contenant l'acte d'engagement ont été remis à Monsieur le Maire qui a souhaité que le groupement Atelier d'architecture KING-KONG soit retenu conformément à l'avis du Jury, sur la base d'un montant d'honoraires détaillé comme suit :

Tranche ferme :

- Mission de base : 11,02 % pour un coût prévisionnel de travaux de 7 100 000 € HT, soit 782 420 €HT
- Missions complémentaires : 156 200 € H.T.

Tranche conditionnelle 1 :

- Mission OPC : 85 200 € H.T.

Tranche conditionnelle 2 :

- Mission d'agencement mobilier : 17 750 € H.T.

Soit un montant total de marché de **1 041 570,00 €HT** € HT et de **1 245 717,72 €TTC**,

Il propose également de régler l'indemnité fixée à 25 000 €HT aux trois candidats. L'indemnité pour le lauréat sera déduite du montant des honoraires.

Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante, si tel est son avis, de bien vouloir :

- déclarer l'équipe Atelier d'architecture KING KONG, COTEBA, IdB Acoustique, Vincent POURTAU, lauréate du concours,
- autoriser le règlement de l'indemnité de concours, soit un montant de 25 000 €HT pour chaque équipe,
- attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un ensemble immobilier composé d'une Médiathèque, d'une Maison de la vie éco citoyenne et associative et d'un parc de stationnement à l'Atelier d'architecture KING KONG, mandataire, situé 72 cours du Médoc 33300 Bordeaux, dont le montant des honoraires est de **1 041 570,00 € HT** et de **1 245 717,72 € TTC**,
- autoriser Monsieur le Maire à adapter la convention de mandat passée avec BMA pour la maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la construction d'une Médiathèque et d'une Maison de l'éco citoyenneté et de la vie associative, pour tenir compte des éléments financiers définis ci-dessus,
- autoriser Monsieur Pascal GERASIMO, Directeur général de BMA, en sa qualité de mandataire, à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que l'ensemble des pièces qui y sont annexées au nom et pour le compte de la Ville, conformément aux dispositions de la Convention de Mandat.

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

24 voix POUR

11 voix CONTRE (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

Fait et délibéré le 29 Mars 2011

LE MAIRE,



Patrick BOBET